

MEMOIRE
au
Conseil Supérieur de l'Education

ASSOCIATION FEMININE D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

Novembre 1966

TABLE DES MATIERES

Présentation	page 1
Introduction	page 3
La professionnalité	page 5
L'administration scolaire	page 7
Le rôle des parents	page 13
Le rôle des enseignants	page 18
Conclusion	page 21
Annexe: Les résolutions	

L'ASSOCIATION FEMININE D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

Montréal, le 3 novembre 1966

Monsieur Jean-Marie Martin,
Président du Conseil Supérieur de l'Éducation,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur,

L'AFEAS est heureuse de répondre à l'invitation du Conseil Supérieur de l'Éducation, de lui présenter un mémoire, comprenant l'opinion de ses membres, en ce qui concerne les principales propositions des volumes IV et V du rapport Parent.

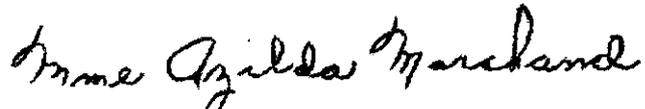
L'Association apprécie hautement la consultation populaire que le Conseil Supérieur veut bien entreprendre auprès des corps intermédiaires. C'est un moyen, pour le Ministère de l'Éducation, de prendre un contact nécessaire avec les trente-cinq mille (35,000) membres, que compte notre association, qui s'intéressent depuis au-delà de vingt ans, aux questions d'éducation dans notre province.

Les dirigeantes de l'AFEAS ont travaillé intensément depuis six mois, à réaliser la fusion de l'Union Catholique des Femmes Rurales (U.C.F.R.) et des Cercles d'Économie Domestique (C.E.D.) : journées d'étude, tournées d'information, constitutions, congrès de fusion. Pour cette raison, elles n'ont pu consacrer beaucoup de temps à la préparation immédiate et à la rédaction de ce mémoire.

L'Association est quand même en mesure de présenter l'opinion de ses membres, à la suite de toutes les études faites l'an dernier, dans ses cinq cent quarante-quatre cercles locaux, où l'on étudiait le thème général: "L'Éducation, réalité sociale." Les échanges des dirigeantes avec les membres, avec des spécialistes en éducation, avec des administrateurs scolaires, les résolutions présentées dans les Congrès, nous autorisent à parler, au nom de nos 35,000 membres, mères de famille pour la plupart.

A la lecture de ces résolutions, vous pourrez constater, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du Conseil Supérieur, que les femmes de l'AFEAS sont conscientes de leurs responsabilités envers l'Education et qu'elles entendent suivre de très près, les développements scolaires dans la province.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ce mémoire et nous vous assurons de notre meilleure collaboration,



Mme Azilda Marchand,
Vice-présidente de l'AFEAS.

INTRODUCTION

L'AFEAS, reconnue comme corps intermédiaire, est une association féminine d'éducation et d'action sociale. Depuis leur fondation, l'U.C.F.R. et les C.E.D. qui la forment, ont toujours cherché, par les moyens d'action qui leur sont propres, à promouvoir les valeurs en éducation. Ces moyens d'action sont: l'éducation des membres, par l'étude sociale mensuelle, les journées d'étude, des cours d'animation sociale, de psychologie enfantine et de technique ménagère, les congrès diocésains et généraux; les représentations auprès d'autres associations et les revendications auprès des organismes supérieurs et de l'Etat.

En regard des questions d'éducation, il convient de reconnaître l'importance du rôle d'une association féminine comme la nôtre. Ses possibilités en information, en éducation des adultes, le nombre imposant et la disponibilité de ses membres actives, ses structures bien établies sur le plan provincial, diocésain et local, son programme d'étude et d'action, son expérience acquise au cours de près vingt-cinq années d'opération, sont autant de facteurs qui autorisent à reconnaître l'AFEAS comme corps intermédiaire entre l'Etat et les mères de famille, ayant des responsabilités, des droits et des devoirs envers l'éducation.

Au mois de juin 1966, à la demande du Conseil Supérieur de l'Education, nous avons déjà indiqué, comme problèmes prioritaires à étudier au cours de l'année, les trois points suivants:

- 1.- La formation des professeurs.
- 2.- Service d'éducation des adultes.
- 3.- Nouvelle étude de la situation géographique des sous-centres et des polyvalentes.

Nous remercions vivement le Ministère et le Conseil Supérieur de l'Education qui semblent avoir pris ces demandes en considération et qui réalisent un effort louable, notamment en éducation des adultes.

C'est un encouragement à présenter ce mémoire-ci, qui viendra confirmer nos revendications et présentera des recommandations sur les points suivants:

- 1.- La Professionnalité.
- 2.- L'administration scolaire.
- 3.- Le rôle des parents.
- 4.- Le rôle des enseignants.

En annexe au mémoire, nous nous permettons de présenter les résolutions des membres, présentées et adoptées aux derniers Congrès généraux de notre association.

Ce qui permettra aux membres du Conseil Supérieur de constater que les mères de famille, membres de l'AFEAS, ont relevé le défi qui leur est lancé en éducation.

LA CONFESIONNALITE:

La confessionnalité dans les écoles est un problème suffisamment complexe, pour qu'il soit nécessaire de l'envisager sur deux plans: celui des principes et celui de l'application pratique.

Les parents, ayant la responsabilité de l'éducation religieuse et morale de leurs enfants, doivent avoir le droit d'envoyer leurs enfants à l'école confessionnelle de leur choix, à l'élémentaire comme au secondaire.

Nous croyons donc, en principe que l'école doit être strictement confessionnelle.

Les parents sont en droit d'exiger que l'Etat et l'administration scolaire locale ou régionale, organise des écoles confessionnelles séparées partout où la chose est possible.

La valeur de l'enseignement religieux et moral reste étroitement liée à la compétence et à la valeur morale des maîtres et à la présence des parents dans l'administration scolaire.

En pratique, dans les régions où la population est homogène, les administrateurs devront prévoir des accommodations pour convenir aux minorités: enseignement religieux diversifié, ou exemption de l'enseignement religieux.

Dans certaines agglomérations urbaines, il serait peut-être souhaitable qu'il existe des commissions scolaires séparées: catholique, protestante et autres.

Nous ne croyons pas que des structures identiques puissent être établies à travers toute la province. Si des changements doivent être faits, il faudrait procéder par étape, après expérimentation.

RECOMMANDATIONS:

- 1.- Nous recommandons que le système d'enseignement public du Québec respecte la diversité des options religieuses des parents et offre un choix entre une école catholique, une école protestante ou une école non-confessionnelle, à l'élémentaire comme au secondaire.
- 2.- Nous recommandons que la loi impose aux commissions scolaires l'obligation d'organiser, lorsqu'il y a lieu, des écoles catholiques, des écoles protestantes et des écoles non confessionnelles, avec les accommodations jugées nécessaires pour les minorités, pour satisfaire aux exigences des parents.
- 3.- Nous recommandons que les professeurs engagés dans les écoles catholiques aient reçu leur formation professionnelle dans des écoles catholiques et donnent les preuves de leur compétence et de leur valeur morale.

ADMINISTRATION SCOLAIRE:

Selon le 4e tome du rapport Parent, ch. I, art. 37-38-39-40, "pour jouer vraiment son rôle, l'administration scolaire doit être intégrée au milieu, être démocratique, avoir des liens avec le pouvoir central et une influence directe sur la qualité de l'enseignement."

La Commission scolaire locale nous semble le mieux placée pour jouer vraiment ce rôle, assistée par des comités consultatifs, et par la Commission scolaire Régionale qu'elle forme et à qui elle délègue des pouvoirs.

Les membres de l'Association se sont exprimées clairement pour le maintien des Commissions scolaires locales. Le Rapport Parent dans ses recommandations, paraît dominé par l'idée que la centralisation des Commissions scolaires peut régler tous les problèmes administratifs, financiers et pédagogiques. Permettez-nous d'en douter. La centralisation excessive ne peut qu'amener la population à se désintéresser des écoles et à ne voir que ce que ses écoles lui coûtent en taxes. La création des comités scolaires avec le peu de pouvoirs qu'on lui attribue ne saurait remplacer plus efficacement la Commission scolaire.

La Commission scolaire locale, loin de disparaître, devrait être revalorisée: par une meilleure qualification de ses membres (même chose pour les commissaires de la Régionale, d'ailleurs); par des obligations et des pouvoirs réels; par un budget de dépenses autorisées pour fin de subvention plus élevées, lui permettant de recourir aux services de spécialistes et de personnel qualifié; par une représentation féminine plus forte; par l'addition obligatoire de comités consultatifs, tels un comité scolaire représentant les parents et un comité du personnel enseignant.

D'autres raisons militent pour le maintien des Commissions scolaires locales. L'administration financière étant assurée, en grande partie, par

l'impôt foncier, donne aux contribuables des responsabilités et des droits. La C.S. locale, dans bien des domaines, peut opérer plus économiquement. Ex.: transport des élèves. Le coût de l'administration des Régionales est prohibitif. Les C.S. locales pourraient aussi organiser des services, avec un budget aussi considérable.

La C.S. locale, se réservant le droit d'engager le personnel enseignant et la direction de ses écoles, s'assure un contrôle plus direct sur l'enseignement qui s'y donne, en particulier sur le respect de la confessionnalité.

Un regroupement volontaire des petites commissions scolaires peut être profitable: C.S. ou école n'ayant pas un nombre suffisant d'élèves pour donner un enseignement de qualité et les services nécessaires à l'étudiant et au personnel enseignant. Le regroupement peut se faire au niveau d'une même municipalité, ou de quelques municipalités au sein d'une Régionale, sans que les pouvoirs administratifs passent à cette Régionale.

Le regroupement volontaire prévoit que les pressions indues et les tracasseries administratives imposées par le Ministère seront éliminées, car ces tracasseries amèneront la disparition automatique des Commissions scolaires locales. Ex.: rapports financiers mensuels, comptabilité d'une complexité telle, (préparation du budget) qu'ils demandent longueur de temps, dépenses supplémentaires pour équipement de bureau à renouveler, compétence des administrateurs scolaires accolée à des salaires non adéquats.

Les Commissions scolaires régionales ont été voulues par les locales, et se maintiennent grâce aux locales, dans le but de leur aider et non pas pour les remplacer. Les C.S. Régionales doivent se démocratiser, afin d'assurer une représentation adéquate de tous les milieux et de toute la population et obtenir une plus grande collaboration volontaire des parents

et des Commissions scolaires locales.

Le Bureau des délégués, à la Régionale, devrait être formé de tous les Commissaires des C.S. rurales et urbaines et avoir beaucoup plus de pouvoirs: tels que: réunions régulières indépendantes des assemblées de la C.S.; nouveau mode d'élection pour former la C.S.R.; droit d'approuver le budget; obligation d'être consulté par la C.S.R. avant de prendre toute décision importante.

Le mode d'élection des Commissaires de la Régionale, devrait être révisé pour permettre aux délégués de toute région donnée, d'élire eux-mêmes et parmi eux le commissaire devant les représenter.

On devrait retrouver sur les comités de planification, devenu Conseil régional d'Education, des parents nommés par les comités scolaires et par les principales associations éducatives et socio-économiques et un plus grand nombre de femmes.

Nous sommes en face d'un équilibre à établir entre une administration démocratique et une équipe de techniciens et technocrates qui seuls, entraînent un jour ou l'autre une opposition de masse.

Les C.S. locales et régionales ont de très lourdes responsabilités dans l'application des données nouvelles en pédagogie.

Les membres de l'association ont étudié ces réformes prévues. Le Règlement No. I nous semble d'application heureuse et urgente: ouverture de Maternelles, de classes correctives, apprentissage au rythme de l'élève, cours élémentaire en six ans, méthode active d'enseignement.

Par contre, le programme de 7e année est à réviser, puisque nombre d'élèves y perdent leur temps et arrivent très mal préparés pour le secondaire. La difficulté du programme et la différence dans la manière de travailler y sont trop grandes. De plus, ces élèves de 7e et 8e années ayant

alors 12 et 13 ans, il semble prématuré de vouloir les déraciner de leur milieu. L'efficacité d'un programme intégré à celui du secondaire, qui les oblige à quitter leur école paroissiale, reste à prouver. Le nouveau programme devrait être conçu de manière que ces élèves restent au local.

L'école polyvalente au secondaire, à partir de la 9e année, semble présenter des avantages sérieux, à la condition qu'on y organise des options valables dans la région et selon les besoins et les désirs des parents; Ex.: option agricole. De plus, ces polyvalentes devraient être construites dans des centres et sous-centres suffisamment homogènes, en tenant compte davantage des distances à parcourir.

Nous tenons à souligner l'urgence de la création d'Instituts au niveau de 12e et 13e années qui ouvriraient leurs portes aux finissants désemparés du cours secondaire et libéreraient d'autant les universités encombrées.

La coéducation à l'élémentaire et au secondaire, qu'elle se présente sous forme complète ou partielle, selon les besoins, devrait permettre l'épanouissement des valeurs chrétiennes et sociales, moyennant certaines réserves et conditions.

La coéducation n'effraie pas trop les parents du milieu rural, parce qu'ils y sont habitués. Si la mixité scolaire au niveau élémentaire semble acceptée et même souhaitable, elle exige certaines réserves au secondaire. Or pendant que l'on discute de la valeur du co-enseignement et de la coéducation, la mixité scolaire s'établit de fait et par nécessité: transport en commun, dîners pris en commun dans les restaurants, temps libre du midi et activités para-scolaires souvent sans surveillance. L'association présente donc des recommandations pour que la mixité scolaire déjà établie et la coéducation future, deviennent des valeurs positives dans la vie de l'étudiant.

RECOMMANDATIONS:

- 1.- Nous recommandons le maintien des Commissions scolaires locales tout en favorisant un regroupement volontaire et une revalorisation par des pouvoirs accrus.
- 2.- Nous recommandons la création de comités scolaires consultatifs, auprès des C.S. locales et régionales, dont, un représentant les parents et un autre, le personnel enseignant.
- 3.- Nous recommandons que les programmes de 7e et 8e années soit révisés et que ces élèves demeurent dans les classes de leur localité.
- 4.- Nous recommandons de démocratiser la C.S.R. en augmentant les pouvoirs du bureau des délégués; en révisant le mode d'élection des commissaires.
- 5.- Nous recommandons que le Conseil régional de l'Education soit plus représentatif des différents milieux et que la représentation féminine soit plus nombreuse.
- 6.- Nous recommandons que les écoles polyvalentes soient organisées dans des sous-centres scolaires, en tenant compte d'avantage des distances à parcourir par les élèves. (pas plus de 25 milles, trajet simple, en partant de la limite de la paroisse la plus éloignée)
- 7.- Nous recommandons l'organisation immédiate, d'Instituts au niveau des classes de 12e et 13e années.

- 8.- Nous recommandons que les services à l'étudiant: transport en commun, cafétérias, temps libre et loisirs organisés soient considérés comme essentiels à l'éducation, que l'école soit mixte ou non.
- 9.- Nous recommandons que s'étudient sérieusement les conditions dans lesquelles la coéducation doit se pratiquer au secondaire:
- a) locaux de classe séparés quand c'est possible.
 - b) regroupement des élèves avec un tuteur de leur sexe quand le co-enseignement est nécessaire.
 - c) préparation spéciale des maîtres, en vue de posséder une meilleure psychologie des deux sexes et un meilleur équilibre émotif personnel.

LE ROLE DES PARENTS:

Les parents sont invités de plus en plus à prendre leurs responsabilités dans l'éducation de leurs enfants, et à être présents en administration scolaire.

Pour arriver à jouer pleinement ce rôle, la société tout entière doit s'intéresser à l'éducation des adultes, à l'information scolaire, et à la possibilité pour les parents d'être vraiment responsables du système scolaire de la province de Québec.

Le rôle des parents en éducation est primordial. On ne le dira jamais trop. Un des besoins essentiels à l'enfant pour s'épanouir est la motivation et l'orientation puisées au sein même du milieu familial. L'école ne saurait être que le prolongement naturel de la famille.

Il serait illusoire de penser pouvoir développer le système scolaire à outrance et qu'il profite vraiment aux enfants de toutes les classes de la société, sans, en même temps, sensibiliser les adultes à un besoin d'éducation; sans donner à la masse, des possibilités de relever son niveau de culture.

Cette responsabilité est collective. L'Etat, l'Eglise, les maîtres, la société tout entière doivent collaborer. Jusqu'à date, des efforts isolés de quelques ministères et des associations culturelles et socio-économiques assumaient à peu près seuls cette responsabilité. Aucune politique d'ensemble, ou de coordination ne semblait exister.

Les recommandations de l'Association en ce sens, prouvent que les membres ont ce souci de culture et sont prêtes à collaborer. Les Associations par leurs contacts directs avec les individus, avec les différents milieux mêmes les plus éloignés, ont le pouvoir de découvrir les besoins réels de la masse et de suggérer des moyens d'y remédier. Elles n'ont pas

toujours les moyens financiers, techniques et administratifs pour y arriver. L'Etat peut y jouer alors un rôle supplétif indispensable. Les corps intermédiaires demeureront nécessaires pour canaliser et orienter tous ces efforts, surtout en éducation non formelle ou sociale. Ex.: recours à l'AFEAS dans la C.S.R. de Rimouski pour organiser les cours d'Education des Adultes; recours à l'U.C.C. pour organiser les cours agricoles.

En particulier, la société tout entière devra reviser sa conception sur l'éducation de la femme et sur son rôle social. Trop longtemps l'on a cru qu'assurant la présence physique continuelle de la femme au foyer, l'on maintenait ainsi les valeurs traditionnelles familiales. Depuis les hommes et les femmes devront accepter "de sortir quelquefois du foyer" pour le revaloriser et le défendre. Sur le plan social, au lieu de confiner les femmes à un rôle d'hôtesse dans des organisations paroissiales à but lucratif, on aura recours à elles dans les professions, dans les structures de la société ou organismes où leurs qualités et aptitudes féminines pourraient équilibrer ou compléter celles des hommes.

En regard de ses nouvelles obligations familiales et sociales l'éducation de la jeune fille et du jeune homme, sera bien différente. Les maîtres devront en tenir compte dans leur préparation.

L'information scolaire est déficiente sur tous les plans: provincial, régional et local.

La rapidité des changements, la complexité des structures administratives en sont sûrement les causes principales. De plus, le personnel et le financement nécessaires pour cette publicité et cette information n'étaient pas prévus.

Quand même, il est de toute urgence que la population soit informée

et que soient pris les moyens pour y arriver.

Le Ministère de l'Education a réalisé un effort louable, en publiant Hebdo-Education, mais cette information doit être vulgarisée. Les techniciens en éducation, les journalistes et les dirigeants d'association s'en servent pour leur information personnelle. Mais cela est nettement insuffisant pour la masse.

La consultation populaire telle qu'on la pratique aujourd'hui, et la consultation des corps intermédiaires, est-elle vraiment sérieuse, nécessaire et permet-elle vraiment aux parents de s'exprimer ? Oui, si elle a pour but d'intéresser la population aux questions scolaires. Non, si c'est le seul moyen pour les parents de se faire entendre. Les associations structurées sur un plan provincial sont rares; leur temps et leurs moyens financiers sont limités. On a souvent l'impression que les décisions du Ministère, que les procédures ou moyens d'action pour l'avancement ou la réalisation d'un projet scolaire, sont mis en place avant ou pendant la consultation. Ex.: regroupement obligatoire de certaines C.S. ou simplement rattachement à la Régionale.

Les C.S. locales et régionales devraient se faire un devoir de donner à la population une information générale, régionale et locale en dehors des assemblées régulières. Un budget devrait être alloué pour ces dépenses. Les comités de planification, comités scolaires, les associations pourraient contribuer à vulgariser cette information.

Une fois ces deux conditions remplies, c'est-à-dire, éducation des adultes et information scolaire plus poussées, les parents seront en mesure de jouer leur rôle en éducation. Une condition reste essentielle: c'est que les parents en général et les femmes en particulier puissent se faire entendre et soient invités à faire partie de l'administration scolaire ou soient con-

sultés en temps et lieu.

Le comité scolaire, tel que prévu au rapport Parent, ch. XIII, art. 728, permettrait aux parents de s'intéresser aux questions scolaires, de prendre connaissance du bien commun des enfants et de passer à l'action, à condition qu'ils aient un budget d'alloué pour financer leurs activités et un rapport à soumettre et à discuter à la C.S. locale ou régionale selon le cas.

Les Associations Parents-Maîtres font un travail considérable en ce sens, mais ne peuvent prétendre être les seules à s'occuper d'éducation, et à être appelées à former seules les comités scolaires. Des corps intermédiaires à but éducatif, oeuvrant depuis longtemps, de même que des associations de mères de familles comme l'AFEAS doivent aussi être reconnus comme association de parents.

RECOMMANDATIONS:

- 1.- Nous recommandons que le Ministère de l'Education continue d'intensifier son programme d'éducation permanente et non-formelle des adultes.
- 2.- Nous recommandons que le Ministère de l'Education et les Commissions Scolaires s'assurent la collaboration des associations pour l'éducation non formelle des adultes et que des cours d'animation sociale, de psychologie, d'administration budgétaire et de technique ménagère ou professionnelle soient donnés dans les localités mêmes où sont demandés les cours moyennant certaines normes prévues.
- 3.- Nous recommandons que les Ministères de la Famille, du Travail

et de l'Education forment un comité d'enquête sur le rôle social de la femme et fassent ses recommandations qui auront des implications en éducation.

- 4.- Nous recommandons que des cours d'informations scolaires en finances, administration et pédagogie, soient financés par le Ministère de l'Education, organisés par les Commissions scolaires et donnés dans les paroisses aux parents, aux professeurs et aux commissaires. La publicité et le recrutement pourrait être organisés par les associations déjà existantes.
- 5.- Nous recommandons la formation des comités scolaires consultatifs représentant les parents auprès de la C.S., avec représentation égale féminine et masculine.
- 6.- Nous recommandons une représentation féminine beaucoup plus nombreuse au niveau des C.S. locales et Régionales.

LE ROLE DES ENSEIGNANTS:

Le rôle des enseignants est primordial à l'école. Selon le rapport Parent, art. 671 à 675, il est "le complément des parents, un éducateur, un véritable maître, une personnalité sociale."

La formation professionnelle et morale du professeur, les parents et l'administration scolaire, les lois syndicales doivent lui permettre de remplir vraiment son rôle.

La préparation éloignée des maîtres devraient être de 15 ans de scolarité. Deux années au niveau de l'institut et deux années à l'université. Leur programme devrait comporter beaucoup de psychologie, de sciences sociales. Nous l'avons indiqué ailleurs, les enseignants devraient être préparés à donner une éducation familiale et sociale de la jeune fille et du jeune homme selon les exigences actuelles. De plus, ils doivent se préparer à la coéducation et au service d'éducation permanente des adultes.

Les enseignants actuels devraient avoir le même souci de culture et d'information scolaire que les parents. Ils reflètent à l'école la culture de leur milieu, qui marque l'enfant pour la vie, qui donne toute la valeur à son enseignement pédagogique.

Un comité pédagogique, au niveau de chaque école, devrait être formé pour hâter l'application du règlement No. I, pour recevoir et diffuser de l'information scolaire, pour le perfectionnement des maîtres. Ce comité devrait faire rapport à la C.S. locale ou Régionale et organiser des rencontres avec le comité des parents.

L'Association reconnaît la grandeur de la profession d'éducateur et souhaite que la Corporation des Instituteurs travaille sans cesse à améliorer l'éthique professionnelle de ses membres en vue du bien commun des enfants. Elle revaloriserait ainsi la profession par des mesures qui assureraient une

meilleure qualification du personnel enseignant. Ex.: permis d'enseignement temporaire aux finissants d'écoles normales - parité de salaires à l'élémentaire et au secondaire - parité de salaires entre hommes et femmes - obligation pour les professeurs de s'inscrire à certains cours et d'assister à leur comité pédagogique - droit d'être consultés et de participer aux réformes pédagogiques.

Les enseignants ont des droits et aussi des responsabilités. L'Association s'inquiète du nombre grandissant des grèves et de l'atmosphère peu conciliante dans laquelle se négocient les conventions collectives. Ces grèves nous semblent immorales, parce qu'elles font souffrir les enfants: un tiers parti qui n'est pas responsable et à qui on doit donner l'exemple.

De plus, nous croyons qu'il y a déséquilibre et injustice sociale entre deux forces inégales possédant des pouvoirs inégaux: d'un côté, une association professionnelle avec cotisation obligatoire élevée, composée de personnes travaillant à plein temps et qui ont un intérêt personnel relié aux intérêts du Syndicat, et d'un autre côté, une commission scolaire isolée composée de bénévoles à temps partiel qui n'ont pas à défendre ni leur emploi, ni leur salaire.

L'Etat devra donner des pouvoirs additionnels aux Commissions scolaires ou enlever le droit de grèves aux instituteurs.

Les parents devraient avoir leur propre association, comme les Enseignants ont la leur. Nous voyons mal comment certains problèmes et ma-laises scolaires peuvent être étudiés en même temps par les parents et les maîtres. Il serait préférable d'organiser des rencontres de représentants, des deux groupements.

RECOMMANDATIONS:

- 1.- Nous recommandons que la préparation des maîtres soit de 15 années de scolarité: soit 2 années d'Institut et 2 années d'Université.
- 2.- Nous recommandons que les professeurs actuels, ne possédant pas un brevet A, soient obligés de s'inscrire à des cours de perfectionnement avec possibilité d'obtenir des bourses d'étude et qu'ils soient obligés d'assister au comité pédagogique de leur école.
- 3.- Nous recommandons que les diverses associations d'enseignants travaillent sans cesse à améliorer le code d'éthique professionnelle de leurs membres en vue du bien commun des enfants.
- 4.- Nous recommandons que l'Etat enlève le droit de grève aux instituteurs ou donnent des pouvoirs additionnels aux Commissions scolaires en vue de rétablir l'équilibre entre les partis en cause.

CONCLUSION

Nous vous prions de croire que nous avons voulu faire écho aux revendications des 35,000 femmes de notre association. Ce Mémoire présente vraiment leur état d'esprit et leurs convictions actuelles. Vous pourrez constater par les résolutions qui suivent, la véracité de ces recommandations.

L'évolution scolaire et sociale en cours, l'information généralisée, viendront peut-être modifier leur façon de voir et de juger. Ce sera l'histoire vécue des femmes de demain.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir présenté un mémoire technique ou scientifique, encore moins littéraire. Il a la qualité d'être sincère et d'être présenté dans un esprit de simplicité et de franche collaboration.

L'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale vous remercie du bon accueil que vous ferez à ce mémoire et vous prie d'accepter son encouragement dans tous vos efforts au service de l'Education.

Madame Azilda Marchand,
vice-présidente de l'AFEAS

Mademoiselle Jeanne Larose,
secrétaire générale de l'AFEAS

RESOLUTIONS présentées
et adoptées aux congrès
généraux de notre Association

CONFESSIONNALITE

1.- ATTENDU que les parents chrétiens ont la responsabilité de l'éducation religieuse et morale de leurs enfants;

ATTENDU que ces mêmes parents s'intéressent à la formation religieuse et morale de ces enfants qui leur appartiennent;

ATTENDU que ces principes chrétiens devront diriger la pensée et la conduite de leurs enfants dans l'épanouissement de leur personnalité humaine:

En conséquence, il est proposé que la recommandation suivante soit adressée au Ministère et au Conseil Supérieur de l'Education et à la Fédération des Commissions Scolaires:

- 1o: Que les parents catholiques de la province de Québec ont droit qu'un enseignement religieux de qualité soit apporté dans la formation et l'éducation de leurs enfants au Cours secondaire, tel que Justice sociale, morale sexuelle, philosophie chrétienne, etc.
- 2o: Que ces cours de religion soient obligatoires pour tous les élèves de foi catholique;
- 3o: Que la présence et l'action des aumôniers catholiques, des religieux et religieuses soient non seulement reconnues officiellement par des lois écrites, mais assurées dans leur application par les Commissions Scolaires, dans les locaux de nos Ecoles Secondaires Régionales.

ADMINISTRATION SCOLAIRE

2.- Commissions Scolaires locales

ATTENDU que les Commissions Scolaires locales ont joué, jusqu'à date un rôle important dans l'organisation du système scolaire de la province;

ATTENDU que de plus en plus les parents sont éveillés aux questions scolaires;

ATTENDU que les contribuables ont droit de donner leur opinion sur l'utilisation de l'argent qu'ils versent en taxe scolaire;

ATTENDU que chaque paroisse a une école élémentaire qui exige une organisation assez vaste;

ATTENDU que les écoles régionales sont situées dans les villes et que les besoins du milieu rural pourraient être inconnus ou négligés;

Nous demandons au Ministère de l'Education de maintenir les Commissions Scolaires locales et d'assurer une représentation équitable de tous les milieux auprès de la Commission Scolaire Régionale.

3.- Organisation du premier cycle du secondaire

ATTENDU que d'après les suggestions du Rapport Parent, le Cours secondaire débutera avec la 7ième année;

ATTENDU qu'il ne semble pas encore décidé, si oui ou non, nos enfants rendus à ce niveau, devront se diriger vers l'École régionale;

ATTENDU que bon nombre de parents sont en faveur de garder leurs enfants de 7ième et 8ième années au moins à l'école paroissiale;

CONSIDERANT les avantages qu'il y aurait de garder nos enfants de 7ième et de 8ième années (1er cycle du secondaire) dans nos écoles paroissiales:

- a) L'enfant en faisant partie d'un groupe beaucoup plus restreint pourra plus facilement, à cet âge, continuer à affermir sa personnalité;
- b) L'enfant ne sera pas soumis, dès l'âge de onze ou douze ans, à un long trajet qui dans certains cas, pourrait affecter sa santé et diminuer son rendement scolaire, tant à cause des fatigues du voyage que par le peu de temps qu'il aura pour se détendre après les heures qu'il doit consacrer à ses études;
- c) L'enfant pourra recevoir un enseignement adéquat, même à ce niveau, en demeurant à l'école paroissiale, si les responsables le veulent vraiment.

En conséquence, il est proposé que demande soit faite au Ministère et au Conseil Supérieur de l'Education ainsi qu'aux Commissions Scolaires Régionales de procéder avec prudence et d'étudier encore la possibilité de dispenser l'enseignement à ce niveau sur le plan paroissial pour:

- a) Que nos élèves de 7ième année et de 8ième année continuent de fréquenter l'école paroissiale;
- b) Que les options comprises dans le programme de ces deux années restent très limitées mais que les locaux nécessaires à l'enseignement de ces matières soient aménagés sur place afin que les

élèves de ces deux degrés n'aient pas à se déplacer;

- c) Que les locaux actuellement disponibles dans nos écoles paroissiales soient utilisés à cette fin;
- d) Que les quelques professeurs à qui seront confiées les cours de ces options se déplacent eux-mêmes dans un territoire donné;
- e) Que l'enseignement soit uniforme dans tout le territoire desservi par une même Régionale afin que les élèves du dit territoire aient l'opportunité de se présenter au 2ième cycle du secondaire avec la même préparation;
- f) Que le transport ne dépasse pas les limites de la paroisse voisine dans le cas des paroisses à faible population étudiante où il n'y aurait absolument aucune possibilité d'organiser dans les cadres de la même paroisse, les deux degrés en question: 7ième et 8ième années.

4.- Option agricole

ATTENDU que les écoles polyvalentes s'établiront partout dans la province;

ATTENDU que la section agricole ne doit pas être négligée;

Demande est faite aux Commissions Scolaires Régionales intéressées de prévoir une option en agriculture et en sylviculture dans les écoles secondaires de leur territoire.

Note du Comité: Les Fédérations intéressées auront à faire pression auprès de leur propre Régionale.

5.- Enfance exceptionnelle

ATTENDU que chacun ayant droit à l'éducation et l'Etat ayant une importante responsabilité en ce domaine, notre système d'éducation doit s'occuper de tous les enfants susceptibles de profiter de l'éducation non seulement des enfants normaux, mais aussi des exceptionnels qui requièrent une éducation spéciale complète ou des mesures temporaires ou partielles de rééducation, (Rapport Parent, art. 499, a, tome II);

ATTENDU qu'une étroite collaboration s'impose entre le Ministère de l'Education, le Ministère de la Santé et le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social dans le domaine de l'enfance exceptionnelle;

ATTENDU qu'il y a un très grand nombre d'enfants exceptionnels dans nos régions dont l'éducation et l'instruction sont négligées:

Demande est faite:

- 1) Que les Commissions Scolaires Régionales se pressent d'ouvrir des

classes spéciales pour ces enfants et prennent toutes les mesures concrètes nécessaires pour donner un enseignement spécialisé.

- 2) Que les Ministères concernés collaborent pour établir dans les régions dépourvues, des Institutions spécialisées qui auront charge notamment des débilés profonds pour lesquels s'imposent des soins de gardes.

Note du Comité: Il y aurait avantage à diriger cette résolution sur un plan régional.

6.- Co-enseignement:

ATTENDU que les nouvelles réformes scolaires favorisent de plus en plus les écoles mixtes;

ATTENDU que du point de vue psychologique, il existe une différence entre le garçon et la fille;

ATTENDU que, selon le bill 60, tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité et que les parents ont le droit et le devoir de demander ce qui assurera le mieux le respect des droits de leurs enfants;

Demande est faite que dans la coéducation les différences psychologiques soient respectées à savoir: que les classes des filles et des garçons soient séparées et qu'il y ait des directeurs et des titulaires féminins pour les filles et masculins pour les garçons;

Que les garçons et les filles ne soient groupés que pour l'étude des matières aussi facilement assimilables par les garçons que par les filles.

Que des services à l'étudiant soient améliorés et organisés pour transport en commun, dîners, temps libre et activités para-scolaires.

Note: Le Comité est d'accord avec les principes émis. Dans la pratique, des classes séparées ne pourront pas être organisées, dans les sous-centres, par exemple, où il y aurait un nombre restreint d'élèves. Le succès des élèves relèvera, pour une bonne part, de la compétence du personnel enseignant. Aux parents d'être attentifs!

ROLE DES PARENTS

7.- Subventions:

ATTENDU que l'éducation des adultes est devenue une nécessité primordiale en notre temps d'évolution;

ATTENDU le travail de formation réalisé par l'AFEAS au moyen de

séances d'étude dans les Cercles paroissiaux, de journées d'étude diocésaines et provinciales auprès de ses 544 Cercles;

ATTENDU que l'AFEAS est une des principales responsables de l'éducation non formelle des femmes..

ATTENDU que le Ministère de l'Education se propose de développer davantage l'éducation des adultes et prévoit des budgets à cet effet:

L'AFEAS est justifiée d'être reconnue comme corps intermédiaire. C'est pourquoi nous demandons au Ministère de l'Education d'accorder des subventions à l'Association pour l'aider dans le développement de son service d'éducation populaire.

8.- Education des adultes

ATTENDU que de plus en plus les femmes trouvent le loisir et manifestent le désir de parfaire leur formation et d'étendre leur culture.

ATTENDU que le Ministère de l'Education se propose de développer davantage l'éducation permanente formelle et non formelle;

ATTENDU que l'éducation permanente, particulièrement dans le secteur de l'éducation populaire, doit s'appuyer sur les désirs et les initiatives des individus (Rapport Parent, article 479, tome II):

Il est proposé que les Fédérations de l'AFEAS fassent des demandes auprès des Commissions Scolaires Régionales afin que soient organisés des cours d'éducation populaire. (Cours de couture, tricot, art culinaire, budget familial, animation sociale, psychologie, etc.

Que des normes d'inscriptions soient établies et que les cours soient donnés dans tous les centres qui rempliront ces normes d'admission.

9.- Cours à la T.V.

CONSIDERANT l'importance de l'éducation permanente pour les femmes, quels que soient leur milieu de vie, leur âge, leur profession ou leurs occupations actuelles;

CONSIDERANT qu'un bon nombre de femmes sont dans l'impossibilité de suivre des cours du soir et même de l'après-midi qui se donnent dans les grands centres, soit à cause:

- a) de leurs responsabilités familiales;
- b) de l'horaire de leur travail, à la maison ou à l'extérieur;
- c) de l'impossibilité pour plusieurs de se payer et même d'obtenir les services d'une aide-familiale;
- d) de l'éloignement des grands centres où se donnent ces cours.

CONSIDERANT que les femmes désirent de plus en plus se renseigner et

se perfectionner pour leur profit personnel, mais également pour apporter davantage à leur foyer et à la société;

CONSIDERANT que l'appareil de télévision fait maintenant partie du mobilier de presque tous les foyers et qu'il est considéré non seulement comme un objet de divertissement mais aussi comme un moyen de culture à la portée de tous, par ses émissions éducatives;

En conséquence, nous demandons à la Société Radio-Canada de faire les démarches nécessaires auprès des autorités concernées et de collaborer généreusement pour rendre possible, la réalisation prochaine d'un programme de cours qui seraient télédiffusés l'après-midi, sur semaine, c'est-à-dire, du lundi au vendredi, et auxquels les femmes pourraient s'inscrire comme auditrices libres ou en vue de l'obtention de crédits. Références: Les cours de l'après-midi organisés par l'Université de Montréal pour l'automne prochain: Introduction à la Sociologie, Français écrit, psychologie de l'enfant, etc.

10.- Conseil régional de l'éducation

ATTENDU que chaque école régionale est censée avoir un Conseil régional de l'éducation;

ATTENDU que ledit Conseil est un organisme de consultation et de vigilance représentatif du milieu;

ATTENDU que l'AFEAS comme corps intermédiaire, est le porte-parole d'un grand nombre de parents:

Il est proposé que les Fédérations de l'AFEAS fassent les démarches nécessaires afin d'assurer une représentation au Conseil régional de l'éducation.

ROLE DES ENSEIGNANTS

- 11.- Les membres de l'AFEAS protestent énergiquement contre les grèves des professeurs pour obtenir le règlement de certains différends qui existent entre le personnel enseignant et les autorités scolaires.

Ce moyen ne nous semble pas très éducatif. On devrait avoir recours à des solutions moins susceptibles de nuire à l'adolescent, lequel dans l'avenir subira l'influence de ses professeurs.